

SIA DU CHAPY
Compte-rendu de la commission syndicale
Réunie en séance publique le mardi 8 mars 2022 à 18h30
En salle du Conseil Municipal en Mairie de LAMOURA
Séance ordinaire
Date de convocation : 22 février 2022
Date d'affichage : 11 mars 2022

Présents titulaires : Mme Charline GROSSIORD, M. Nicolas GINDRE, M. Alain MOYAT, M. Guillaume TERRAL, M. Joël GAUTHIER, M. Guy ROUSSEAU

Suppléants présents : M. Jean-Yves LACROIX, M. Dominique DELACROIX

Absents excusés : M. Christophe MALAQUIN, M. Yanis LAHSINI.

Mme Charline GROSSIORD est nommée **secrétaire de séance**.

Le Président rend lecture de l'Ordre du jour.

1) Approbation du compte-rendu de la réunion du 14 décembre 2021.

En l'absence de commentaire le compte-rendu est **approuvé à l'unanimité**.

2) Approbation du compte de gestion 2021

Résultats de l'exercice 2021	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES	105 886,81€	182 606,15 €	288 492,96 €
DEPENSES	115 516,93€	153 472,67 €	268 989,60 €
EXCEDENT DEFICIT	-9 630,12 €	29 133,48 €	19 503,36 €

Résultats cumulés	RESULTAT CLOTURE 2020	PART AFFECTE A L'INVESTISSEMENT 2021	RESULTAT EXERCICE 2021	RESULTAT CLOTURE 2021
INVESTISSEMENT	-10 005,41€		-9 630,12 €	-19 635,53 €
FONCTIONNEMENT	234 792,03 €	-10 005,41	29 133.48 €	253 920,10 €
TOTAL	224 786,62 €	10 005,41	19 503,36 €	234 284,57 €

Le compte de gestion présente un total excédentaire de 234 284,57 €.

Délibération votée à l'unanimité. N°399612201

3) Approbation du compte administratif 2021

Le président présente le compte administratif en séance :

Section fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement 2021 sont de 153 472,67 € pour des recettes de 182 606,15 €, soit un excédent de 29 133,48 € et, après reprise de l'excédent de l'exercice antérieur (2020) de 234 972,53€ donne un excédent de clôture de 253 920,10€.

Section investissement

Les dépenses d'investissements 2021 sont de 115 516,93 € pour des recettes de 105 886,81 € soit un déficit de -9 630,12 € et, après reprise du déficit de l'exercice antérieur (2021) de 10 005,41, donne un déficit de clôture de -19 503,36€.

Le résultat de clôture de l'exercice 2021 présente un excédent de 234 284,57 € :

En section de fonctionnement :	253 920,10 €
En section d'investissement :	<u>-19 635,53 €</u>
TOTAL :	234 284,57€

Le résultat de clôture de l'exercice 2021 présente un excédent globalisé de **234 284,57€**,

M. Nicolas GINDRE, président, sort de la salle et M. Alain MOYAT, doyen de l'assemblée, prend la parole afin de procéder au vote du compte administratif.

Le compte administratif et le compte de gestion sont identiques.

Délibération votée à l'unanimité. N°399612202

4) Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2021

Le résultat de clôture 2021 s'élève à 234 284,57€.

Les chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat sont :

- Un déficit d'investissement de - 19 635,53€
- Un excédent de fonctionnement de 253 920,10€

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement [déficit] de la section d'investissement),

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, la commission syndicale décide d'affecter ce résultat comme suit :

- En section de fonctionnement et en recette ligne R002 la somme de 234 284,57€
- En section d'investissement au 001 en dépense et au 1068 en recette 19 635,53€

Délibération votée à l'unanimité. N°399612203

5) Budget primitif 2021

Le président détaille le budget par chapitre et présente les dépenses d'investissement ;

Travaux au budget 2022 :

- Appel d'offre pour les travaux du bassin d'aération de la STEP de SEPTMONCEL,
- Le raccordement de la future Maison médicale de Lamoura,
- Fin des travaux de l'extension de réseau pour la future crèche de LAMOURA,

- Renouvellement de la lame siphonée du clarificateur de la STEP de SEPTMONCEL, pour un montant de 5 794.80 € TTC
- Etude pour une nouvelle STEP du Manon, ou le raccordement à la STEP de SEPTMONCEL.

Le Président récapitule le budget en séance :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TRANSFERT	BUDGET TOTAL
RECETTES	314 803,53 €	400 528,57 €	234 284,57 €	715 332,10 €
DEPENSES	314 803,53 €	400 528,57 €	234 284,57 €	715 332,10 €

En fonctionnement, un montant de 314 803,53 €, en investissement, un montant de 234 284,10€. Soit un budget total de **715 332,10€**

Délibération votée à l'unanimité. N°399612204

6) Commission MAPA (Marché à procédure adaptée)

Concernant les travaux envisagés sur le bassin d'aération, une commission MAPA est mise en place afin d'ouvrir les plis en appel d'offre. Elle sera composée de 2 membres de chaque commune :

Septmoncel : M. Alain MOYAT
M. Nicolas GINDRE

Lamoura : M. Guillaume TERRAL
M. Guy ROUSSEAU

Suppléants : Mme Charline GROSSIORD

M. Dominique DELACROIX

7) Questions diverses

- Gestion du secrétariat du Syndicat : Mme Claire TESMOINGT, secrétaire du Syndicat est en arrêt maladie et n'est pas remplacée pour le moment. A l'heure actuelle, Irina, agent à la Mairie de Lamoura (mi-temps) assure la comptabilité du Syndicat et le Président assure l'administratif du Syndicat. Un poste est ouvert à la Mairie de Lamoura pour assurer l'accueil du secrétariat de Mairie et le secrétariat des Syndicats.
- Lotissement << le Boulu >> : nouveau lotissement de 9 parcelles mis en place par l'indivision Henry. Le raccordement au réseau d'assainissement sera fait au niveau du chemin d'accès à la ferme de Xavier Hugon pour être en gravitaire. Une bande piétonnière sera réservée sur l'emprise de la canalisation.
- Maison Médicale de Lamoura : Les travaux pour les réseaux secs sont réalisés, la Maison Médicale est construite, est en cours d'aménagement à l'intérieur ; il reste le raccordement à l'assainissement à réaliser.
- Travaux bassin d'aération de SEPTMONCEL : Du fait des contraintes administratives, le projet est peu réalisable cette année. Le choix des entreprises (4 lots) est prévu pour début juin (entreprise maçonnerie, entreprise pour la déshydratation, entreprise pour la partie maintien de la station et entreprise pour le nettoyage des bassins et traitement). Les appels d'offres seront lancés fin mars.

- Etude LAJOUX et SIA DU CHAPY pour le MANON : En 2015 une étude avait été faite sur la station d'épuration par les étudiants de l'ENIL, l'université de Montpellier et le département. Deux scénarios étaient proposés :
- Construction d'une station neuve à proximité de la station actuelle.
- Raccordement du réseau d'assainissement du Manon et de Lajoux sur le réseau de transit de Lamoura à Septmoncel.
- Le maire de Lajoux souhaite qu'une nouvelle étude soit faite.
- Dans le cadre de sa mission d'accompagnement du transfert de la compétence assainissement à la communauté de communes Haut Jura Saint Claude, le SIDEC a été désigné pour réaliser cette mission.
Pour cette mission, le Sidec propose de faire un cahier des charges pour la mise à jour de l'étude : 6 700€ pour le Sidec, 25 000€ pour la réalisation du schéma d'assainissement par un bureau d'étude. L'agence de l'eau subventionnerait cette étude à hauteur de 50%, le coût de l'étude serait d'un tiers pour le Chapy et de deux tiers pour Lajoux.
La commune de Lajoux n'a jamais fait de plan de réseau, le syndicat ne peut prendre en charge ce point. Un relevé effectif de la consommation d'eau sur Lajoux a été fait : 8 000 m³ pour le village et 4 000 m³ pour le Manon (moyenne des trois dernières années). Le maire de Lajoux propose que l'étude se fasse en 2023 et que sur l'année en cours, la commune réalise leur plan de réseau.
- Epanchage des boues : Trois fois par an, la chambre d'agriculture fait des prélèvements de boue afin d'analyser et obtenir la filière au moment de la déshydratation. Le coût s'élève à 1 393€ TTC.
- Boite mail : Les adresses mail orange de la mairie ont été piratées, celle du Chapy a été supprimée, les dossiers et adresses ont été perdus. Pour éviter que cela se reproduise, le syndicat a déposé un nom de domaine et Xefi propose pour un montant de 400€ HT un hébergement sur leur serveur.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 h 00.

Le Président,
Nicolas GINDRE

La secrétaire,
Charline GROSSIORD

Au registre, suivent les signatures,
Pour extrait d'acte conforme,

Guillaume TERRAL
Vice-Président

Joël GAUTHIER

Guy ROUSSEAU

Alain MOYAT